

## Commune de DUNIÈRES

**Commune de DUNIÈRES**

DECISION N°04/2023

Virements de crédits

Le Maire de la Commune de DUNIÈRES,

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM 20220704-2 en date du 4 juillet 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM 20230403-4 en date du 3 avril 2023 relative à la fongibilité des crédits ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

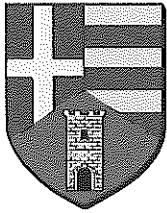
Considérant la nécessité d'abonder les crédits afin de permettre l'acquisition de photocopieurs non prévue au budget 2023 d'une part et d'encaisser de nouvelles subventions pour l'aménagement de la rue de Bellevue et du parking Jardy

## DECIDE

Article 1 : De procéder aux virements de crédits comme suit :

## VIREMENTS DE CREDIT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1311-1029 : MAISON JARDY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 008.50 €
R-1311-153 : AMENAGEMENT ET SECURISATION - REQUALIFICATION TRAVERSEE DUNIÈRE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 454.50 €
R-13151 : Subv. transf. GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
R-1323-D139 : REHABILITATION POLE ASSOCIATIF	0.00 €	0.00 €	34 463.00 €	0.00 €
R-13462-153 : AMENAGEMENT ET SECURISATION - REQUALIFICATION TRAVERSEE DUNIÈRE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>37 463.00 €</b>	<b>37 463.00 €</b>
D-2111-0221 : TERRAINS DIVERS	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21831 : Matériel informatique scolaire	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21839 : Autre matériel informatique	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>37 463.00 €</b>	<b>37 463.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>



## Commune de DUNIÈRES

Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal ;

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Fait à DUNIÈRES, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Pierre DURIEUX